**Lettre de mission**

**« Coordonnateur lutte contre le harcèlement scolaire »**

Afin d’accompagner les équipes Mission Prévention Violence en Milieu Scolaire (MPVMS) dans la mise en œuvre du programme pHARe dans les établissements scolaires, obligation est faite à la prochaine rentrée de désigner un coordonnateur dans tous les collèges.

Le coordonnateur sera en lien avec les conseillers techniques départementaux et le conseiller technique académique « établissements et vie scolaire » et les personnels du réseau MPVMS pour accomplir les missions suivantes :

1. **Sensibiliser et former les personnels, les élèves et les familles**

* Expliquer le contenu du programme pHARe et la méthode de préoccupation partagée aux personnels volontaires ;
* Désigner parmi les délégués des élèves, leurs suppléants et des élèves volontaires des ambassadeurs et les former ;
* Faciliter la construction des projets éducatifs dans le cadre du parcours citoyen ;
* Travailler sur le climat scolaire en étroite collaboration avec les référent EDD, école promotrice de santé et égalité filles/garçons ;
* Dispenser un module de formation disponible sur la plateforme pHARe à l’attention des parents d’élèves ;
* Le coordonnateur harcèlement partagera son expertise auprès des personnels pour développer une dynamique de prise en charge collective.

1. **Renseigner la plateforme Phare sur ARENA et impulser la labellisation de l’établissement**

* Prendre connaissance du niveau de labellisation pour entrer dans le programme ;
* Identifier l’équipe ressources et indiquer noms et adresse mail académique des personnels ;
* Exploiter le protocole national de prise en charge adapté à l’établissement ;
* Participer aux webinaires et modules de formation.

1. **Mobiliser les élèves et les personnels sur des événements suivants :**

* Participation à la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire (2ème jeudi de novembre) ;
* Participation au concours Non Au Harcèlement (NAH) en Janvier- février ;
* Participation au « Safe Internet Day » et à des actions de prévention sur les risques inhérents aux réseaux sociaux.